

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 18h30,**  
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

|                                                             |                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 57<br>Présents à la séance : 46 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 12/09/2019                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 26/09/2019                                    |

**OBJET :**

**Approbation des Budgets Primitif et Supplémentaire 2019 et du Compte Administratif  
2018 de l'Office du Tourisme Gap-Tallard-Vallées**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Francesco ALLEGRA , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Jean-Pierre TILLY , M. Francis ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M. François-Olivier CHARTIER

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Claude FACHE procuration à M. Jean-Pierre COYRET, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX, M. Bernard LONG procuration à M. Rémy ODDOU-STEFANINI

**Absent(s) :**

M. Daniel BOREL, Mme Elsa FERRERO, Mme Raymonde EYNAUD, M. Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Conformément aux dispositions de l'article L133-8 du Code du Tourisme, le Conseil Communautaire doit approuver les budgets et comptes de l'office de tourisme, préalablement délibérés par le comité de direction de ce dernier.

Le 12 avril 2019, le comité directeur de l'Office de Tourisme a procédé au vote du Budget Primitif 2019, qui s'élève à 570 960.22 € et se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : 561 300.00 €

Dépenses :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 142 872.78 €
- Chapitre 012 - Charges de personnel : 398 067.00 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 10 500,00 €
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 200,00 €
- Chapitre 042 - Dotations aux amortissements : 9 660.22 €

Recettes:

- Chapitre 70 - Produits des services : 58 500,00 €
- Chapitre 74 - Subventions : 402 800,00 €
- Chapitre 75 - Reversement Taxe de séjour : 100 000,00 €

Section d'Investissement : 9 660.22 €

Dépenses :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 5 400,00 €
- Chapitre 21 - Immobilisation corporelles : 4 260.22 €

Recettes :

- Chapitre 040 - Amortissement des Immobilisations : 9 660.22 €

Le 20 juin 2019, le comité directeur de l'Office de Tourisme a procédé au vote du compte administratif 2018 qui se présente comme suit :

|                                        | FONCTIONNEMENT        | INVESTISSEMENT       |
|----------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Recettes réalisées (titres émis)       | 627 878.99 €          | 9 714.43 €           |
| Dépenses réalisées (mandats émis)      | 594 432.62 €          | 13 790.32 €          |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (1)</b> | <b>33 446.37 €</b>    | <b>- 4 075.89 €</b>  |
| Résultat reporté antérieur 002 (2)     | +87 994.03 €          |                      |
| Résultat reporté antérieur 001 (2)     |                       | + 19 211.75 €        |
| <b>RESULTAT COMPTABLE (1) + (2)</b>    | <b>+ 121 440.40 €</b> | <b>+ 15 135.86 €</b> |

Le 20 juin 2019, le comité directeur de l'Office de Tourisme a procédé au vote du budget supplémentaire 2019 qui s'élève à 145 729.13 € et se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : 126 093.27 €

Dépenses :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 126 093.27 €

Recettes:

- Chapitre 013 - Atténuation de charges : 9 152,87 €

- 002 - Excédent exercice 2018 : 116 940.40 €

Section d'Investissement : 19 635.86 €

Dépenses :

- Chapitre 21 - Immobilisation corporelles : 19 635.86 €

Recettes :

- 1068 -Excédents de fonctionnement capitalisés : 4 500.00 €

- 001 - Excédent exercice 2018 : 15 135.86 €

Décision :

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2019, le compte administratif 2018 et le budget supplémentaire 2019 de l'Office de Tourisme et en prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 1

M. Serge AYACHE

- SANS PARTICIPATION : 1

Mme Bénédicte FEROTIN

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 26 SEP. 2019

Affiché ou publié le : 26 SEP. 2019